



Présents : F. LÉONARD, Bourgmestre-Président,
Y. ROLLIN, J-M DEMONTY, M. DUPONT, Échevins,
S. MAQUINAY, Présidente du CPAS-Conseillère,
R. MARÉCHAL, P. MARICHAL, J-M RENARD, B. CAPITAINE, P. KERSTEN, P. SCHMITZ, R.
LAMBOTTE, X. MACHIELS, B. BOREUX, Conseillers communaux,
T. LARUELLE, Directeur général,
V. LECLERCQ, A. RAHIER, G. BLECHET, Conseillers du CPAS.
A-F CROSNIER, Directrice générale,
Excusé(s) : A. ABSIL, E. LEROY, A. FAGNOUL, P. HOTTE (également conseillère du CPAS), A.
GRENSON, conseillère du CPAS.

PV du Conseil Communal du 07 décembre 2017

La séance est ouverte à 20 heures 00

SÉANCE PUBLIQUE

1. rapport d'activités 2016 de l'A.S.B.L. Teignouse : information

DÉCIDE :

De prendre connaissance du rapport d'activités 2016 de l'A.S.B.L. Teignouse.

2. Présentation du rapport annuel sur l'ensemble des synergies existantes et à développer entre la commune et le centre public d'action sociale, ainsi que les économies d'échelle et les suppressions des doubles emplois ou chevauchements d'activités du centre public d'action sociale et de la commune.

Le Président présente le rapport 2017 relatif aux économies d'échelle entre l'administration communale et le CPAS et rappelle que la plupart des frais de fonctionnement sont regroupés dans le cadre de l'utilisation et de l'occupation des diverses entités administratives en matière d'eau, d'électricité, de chauffage, du nouveau contrat de location de photocopieur et de marchés de téléphonie, d'achat groupé de papier, de frais d'intendance et de nettoyage.

De plus cette année, le Receveur régional est devenu commun aux deux entités, un article 60 § 7 a été mis à disposition du service entretien.

Le service travaux et le service entretien de la commune interviennent régulièrement au bénéfice du CPAS.

DÉCIDE :

prend connaissance du rapport sur les synergies et les économies d'échelle entre la commune et le C.P.A.S.

3. rapport de Madame la Directrice générale sur les services du CPAS

DÉCIDE :

Prend connaissance du rapport sur les services du CPAS présenté par Madame la Directrice générale du CPAS

SÉANCE A HUIS CLOS

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 25

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

T. LARUELLE

F. LÉONARD